Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

COLLÈGE INTERARMÉES DE DÉFENSE

COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE

Groupement enseignement général

Commandant
Nicolas Chambaz
D6

Paris, le 24 mars 05

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 4 / la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?

L'avènement de l'ère post-moderne et l'apparent triomphe de la mondialisation font écrire à Francis Fukuyama que, même après le 11 septembre 2001, nous sommes toujours à « la fin de l'histoire ». Il continue donc de défendre, dix ans après la chute de l'URSS, la thèse selon laquelle les Etats-Unis, avec la démocratie comme système politique et l'économie de marché comme vecteur économique sont en situation hégémonique et que rien ne pourra désormais mettre fin à l'expansion progressive de ce modèle. Dans le même temps, un nombre croissant d'Etats, en particulier ceux issus de la décolonisation, voit leur construction étatique s'effondrer. En Europe, et en particulier en France, l'Etat certes ne s'effondre pas, mais peine à se réformer et semble voir ses capacités d'actions réduites.

Dès lors, il est légitime de s'interroger sur l'avenir d'une notion clé : la souveraineté de l'Etat. Cette dernière est-elle en train de s'effacer d'elle-même, devenant peu à peu inutile ou inefficace là où le progrès économique se diffuse ? Est-elle impossible à mettre en œuvre ailleurs qu'en Occident ? Sa définition et son contenu ne doivent-ils pas en réalité évoluer en fonction des réalités historiques et géopolitiques ? Au final, le monde d'aujourd'hui a-t-il besoin de plus ou de moins de souveraineté étatique ? Est-ce réalisable ? Telles sont les questions qui font sens sur le sujet. Après avoir brièvement rappelé quels sont les fondements de la souveraineté de l'Etat dans la littérature classique, il sera possible de voir combien il est juste de constater, en première analyse, sa remise en cause aujourd'hui. Pour autant, le bien-fondé et l'avantage de conserver un système international hérité du modèle westphalien permettra de répondre au véritable enjeu : comment diffuser le plus efficacement possible ce modèle ?

I. Aux origines du concept de souveraineté : l'avènement progressif de l'Etat-nation en Europe.

La conception classique de la souveraineté remonte à la formation du Royaume de France. Depuis Philippe le Bel à la fin du XIIIème siècle, les Capétiens tentent de légitimer l'autorité du Roi, d'abord sur les autres seigneurs en créant une hiérarchie de la féodalité,

puis sur le peuple tout entier. Mais, c'est Jean Bodin dans le premier des Six livres de la République qui définit précisément, en 1576, le terme comme « la puissance absolue et perpétuelle d'une République, que les Latins appellent *majestas* ».

Les conséquences de cette définition théorique sont nombreuses. Tout d'abord, le caractère absolu de la puissance signifie que la souveraineté ne peut être qu'un pouvoir suprême, c'est à dire qu'il ne peut être contraint ni par plus grand que lui, ni par son égal, a fortiori par un inférieur.

En tant que pouvoir suprême, la souveraineté définit la compétence de ses compétences. Jean Bodin précise les quatre attributs principaux, selon lui, de la notion. Ce sont : la capacité d'imposer la loi à tous, le droit de grâce c'est à dire la possibilité de juger en dernier ressort illustrée par la formule « J'en appelle au Roi », la nomination des magistrats ainsi que, au plan externe, la décision de déclencher une guerre contre un autre Etat.

Il existe donc une souveraineté interne, qui peut se résumer par le fait d'être seul maître sur l'ensemble de son territoire et vis à vis de sa population, et une souveraineté externe c'est à dire la capacité de discuter d'égal à égal avec les autres Etats. En conséquence, deux ou plusieurs Etats ne peuvent théoriquement être contraints par d'autres. Ils peuvent en revanche convenir de telle ou telle action, ce qui les engage puisque *pacta sunt servanda*. Ce principe est consacré en Europe par la paix de Westphalie en 1648.

C'est Jean Jacques Rousseau dans Le Contrat Social qui le premier formalise l'idée d'une souveraineté populaire, c'est à dire qui provient de chaque citoyen et non d'une origine divine comme dans le cas de l'ancien régime. L'important dans la réflexion de Rousseau, c'est qu'elle introduit la notion de choix, d'acte volontaire des hommes de se réunir, ce qui provoque un processus de légitimation de la souveraineté. La Révolution française, avec notamment Emmanuel Sieyès consacre la notion de souveraineté nationale. Cette vision justifie une approche de la démocratie par la représentation.

II. La notion de souveraineté étatique est aujourd'hui largement bousculée, aussi bien au plan interne qu'au plan externe

La souveraineté étatique est tout d'abord attaquée en interne : certains Etats, par exemple la Somalie, s'effondrent et ne possèdent quasiment plus aucuns des attributs de la souveraineté, à supposer qu'ils les aient vraiment eu un jour. La dénomination de James Rosenau sur les « failed states » et les « collapsed states » en est l'illustration. Dès lors, sur certains territoires, c'est le retour à une forme de féodalité totalement archaïque par le triomphe de certains seigneurs de guerre. Cette féodalité pose problème en ce sens que la diffusion des techniques, notamment en matière d'armement et de communication, engendre un développement asymétrique : davantage de contrôle et de contrainte sur les populations sans la moindre contrepartie quant à l'amélioration des conditions de vie.

La perte de souveraineté ne se limite pas à ce type d'Etat. Une entreprise comme General Motors a un chiffre d'affaires équivalent au PIB du Danemark, un pays pourtant « respectable ». Il est dès lors aisé de comprendre que la mondialisation économique diminue chaque jour davantage les capacités des acteurs étatiques, même les plus solides, et consacre la montée en puissance d'acteurs non-étatiques transnationaux.

Dans le même temps, la plupart des pays occidentaux connaissent d'importants problèmes budgétaires et ont laissé déraper leurs finances publiques depuis une dizaine d'années. Ainsi, la France est passé d'un endettement public de l'ordre de 20 % du PIB en 1993 à plus de 60 % actuellement. Les Etats-Unis eux-mêmes sont, en dépit de courtes périodes d'excédents pendant l'Administration Clinton, dans une situation très comparable. D'autre pays, comme la Belgique, l'Italie ou le Japon (endetté à hauteur de 150 % de PIB) sont dans des situations encore plus préoccupantes. Le problème n'est pas l'endettement en lui-même mais la certitude d'avoir à l'avenir de moins en moins de chances de pouvoir user

de l'arme de la relance budgétaire pour contrer une prochaine crise. Or, si l'Etat ne peut plus avoir d'initiative, notamment économique, à quoi sert-il ?

Les individus eux-mêmes semblent moins attachés à l'Etat. La mondialisation signifie également un mélange accru des cultures, une circulation accrue des personnes. Il en résulte, pour la partie de la population mondiale qui a la chance d'en bénéficier une élévation du niveau culturel et des échanges. Or, comprendre l'autre, ses différences mais aussi les similitudes humaines peut générer un affaiblissement de l'idée d'Etat-nation. En effet, le nationalisme s'est souvent appuyé dans l'histoire, et parfois avec raison, sur la définition de l'ennemi. Certains pays ont peut être d'ailleurs comme principal voire unique ciment l'existence d'un ennemi : le monde arabe n'a-t-il d'autre unité que son opposition à Israël ? Réciproquement le conflit israélo-palestinien n'est-il pas le plus sur moyen pour Israël de rester uni.

III. Le besoin de souveraineté n'a pourtant jamais été aussi fort : le contenu et la mise en œuvre du concept doivent donc évoluer pour faire face aux évolutions dictées par la mondialisation

Défendre la conception occidentale de la souveraineté est une « juste cause » : jamais dans toute l'histoire de l'humanité les conditions de vie n'ont été aussi bonnes : que ce soit en terme de richesse moyenne, d'espérance de vie, le progrès est quantifiable. Bien sûr il faut opposer à ces mesures moyennes des disparités très importantes entre les Etats et à l'intérieur de chacun d'eux. Il reste qu'il est plus facile de réfléchir à ces questions philosophiques et morales lorsque l'on vit plus longtemps et que l'on mange à sa faim ce qui est donc « statistiquement » de plus en plus fréquent.

Le modèle de la démocratie occidentale consacre un progrès inédit dans l'histoire : il semble être par nature pacifique et s'approcher du modèle Kantien : depuis 1928, en effet, et la signature du pacte Briant-Kellog jamais deux démocraties ne se sont fait la guerre entre elles. En revanche, elles ont à de très nombreuses reprises fait la guerre à d'autres formes de régimes, le plus souvent avec succès, ce qui consacrent une fois encore sinon une certaine supériorité, du moins un gage de solidité.

Dès lors, il apparaît évident que la souveraineté étatique a un avenir et même que la diffusion du modèle occidental de l'Etat-nation doit être un objectif prioritaire pour un pays comme le nôtre.

En conclusion, la véritable question qui fait sens porte en définitive plutôt sur la manière d'y parvenir que sur l'objectif lui-même. Il convient, en premier lieu, de tenter de retrouver des marges de manœuvre pour influencer les nouveaux acteurs en acquérant une taille critique. C'est ce que permet le projet européen et comme le montre, au plan économique, l'exemple de l'euro. En effet, l'adoption d'une monnaie unique par 12 pays de l'Union européenne résulte d'abord de la prise de conscience que chacune de leur monnaie, prise individuellement, ne compte plus. Toutefois, cet exemple économique doit également s'appliquer aux domaines politique et militaire.

Ensuite, il semble pertinent de privilégier l'adhésion ou l'attraction plutôt que la contrainte pour diffuser ce modèle. A cet égard, les tentatives de l'Administration Bush pour « imposer » la démocratie en Iraq ne semblent pas, jusqu'ici, couronnées de succès. A contrario, les efforts volontaires des PECO et même de pays comme la Turquie pour rejoindre, de leur plein gré, l'Union européenne, doivent nous faire réfléchir. Est-il judicieux de s'attaquer à des régimes, certes autoritaires mais d'essence « laïque ». Ne risque-on pas de favoriser la fragmentation et le communautarisme qui semble émerger en Iraq et peut être demain en Syrie. A contrario, le maintien de régimes forts, comme la Chine, auxquels on laisse déterminer par eux-mêmes le rythme adapté de l'intégration économique ne débouchera-t-il pas de facto à une évolution politique « naturelle » par la suite, lorsque le pays sera « prêt ».